

*En foi de quoi les présents lui ont été
expédiés, pour lui servir oï et comme
il lui souviendra; Donné sous le sign
ordinaire, les jours et au premier, trois
de la République Helvétique*

H. F. M. Schenker
L. Guisan

Réponses est observations du Maître de Dessin de la
Ville et Commune de Fribourg.
Sur les Questions relatives à l'état des Ecoles dans Chacune Commune.

Questions

Réponses

Rapports Locaux

1 Nom de l'endroit ou est située l'école. 1 A Fribourg, dans une Salle des Ecoles Publiques

Depuis (a) du 1^{er} Chap. jusqu'à (a) du 2^{ème} Le nombre des enfants qui la fréquentent. 2 Ne le regarde pas

3 Elle le fut toujours et l'est encore dans ce moment par environ 20 Ecoles, excepté, exceptées l'année dernière quelle ne fut que par onze en regard à la révolution, le qui peut être vérifié sur les catalogues de chaque année ainsi que leur nombre.

4 Leur nombre . . . 2 Deux.

II

Instruction

5 Qui enseigne l'on 5 On y enseigne la figure, L'Architecture, l'ornement la Perspective, à faire et à lavis des Plans et tout ce qui est relatif à chaque métier ou le dessin est nécessaire.

6 Quel est ou l'école que l'on s'occupe le plus de leur durée telle 6 L'école tient depuis le 2^{ème} janvier jusqu'au commencement de 7^{ème} et depuis le 2^{ème} 9^{ème} jusqu'à la fin de l'année n'ayant qu'un jour de long par semaine.

7 7 ne le regarde pas.

8 8

9 Durée de l'école chaque jour 9 L'école ne peut être tenue que depuis trois heures avant midi jusqu'à une heure, n'ayant que le tout interdite ou la salle ne soit pas occupée par les autres Maîtres il a fait pendant dix ans des réclamations pour en avoir une particulière afin d'allonger les Leçons sans pouvoir l'obtenir.

10 Les Enfants sont
ils distribués par classe 10 Ils sont distribués en trois classes selon le degré de leur talent

III
Relations Personnelles

11 Instruction
a qui a établi le Regat 11
a En l'année 1784 led Maître fut appelé à Fribourg pour enseigner le Dessin dans les Maisons particulières, n'y ayant point de Maître au de quatorze années il fut recherché par la Chambre des Ecoles à le rétablir celle du Dessin pour occuper les enfants dans leur bas âge les rendre propres aux Arts et métiers; après plusieurs Examens la Chambre étant par soudeurine fil avancé led Maître en Conseil qu'après en cette qualité

b D'où est il b D'Aruffeur district de Romont
c Son nom c Pierre Beroud
d Son Age d Soixante quatre ans
e Sa famille e une femme et un enfant

f depuis combien de temps est il Institutur f Il Enseigne dans ce Canton depuis 1778 Sans interruption

g ou a-t-il été auparavant quelle étoit sa situation précédente g A Paris l'espace de 20 ans, où il a enseigné pendant dix ans et Peignoit les portraits en pastel ainsi que dans le Canton.

h Recrut à son office quelqu'autre fonction h Il donnoit des leçons particulières, il faisoit un Commerce sur le Gros Capital; à qui suppléoit à ses modiques pensions; à qui est devenu nul aujourd'hui par une Cause généralement connue.

12 Combien d'enfants fréquente son école 12 déjà dit L. 6 Chap 1.
a En hiver soit garçons a En toutes Saisons, pour les uns et les autres donnant des leçons
b en été soit filles b gratuites à des pauvres jeunes filles pour les instruire analogues à leur

IV
Rapport Economique

13 D'où sont les fonds de l'école
a a nul pour lui Années furent de 6 Louis ensuite de 9 et deux
b Quelle en est la valeur b de onze

C Verse des Revenus c Deux Louis du Trésor du Gouvernement et les Surplus de la Grande Confrérie, de l'Hôpital de St Jacques et d'une fondation pour cet effet.

d Nul pour lui
14 Prix de l'école payé par les élèves admissibles et combien 14 Casus de l'année

15 Bâtiment de l'école 15 Point d'autre que celui déjà dit (9) Chap. 2
a Nul pour lui
b

c a défaut d'endroit public l'Institutur loue tel peut être quel prix. A défaut d'une Sale particulière, il est obligé de se procurer un logement convenable afin de pouvoir donner pour le profit de son Ecole; une double leçon chez lui pour y traiter la Architecture et différentes Règles de Géométrie
d qui est chargé de la Maintenance de l'édifice ou de l'école d Le Gouvernement

e Pensions & 16 Voyez (6) Chap. 1
f en argent Bled ou vin à En Argent comme Dem et rien de plus
g. c. d. f. g. h. Il n'a rien à répondre.

Observations.

A L'Établissement de l'école de Dessin en cette ville, il ne se trouve aucun objet Relatif aux Arts.
B Pour encourager les Elèves aux Talents le led Maître fut chargé par la Chambre des Ecoles de fournir les crayons gratis aux Elèves de même que plusieurs objets nécessaires et ce qu'il a fait louer desquels on lui tien droit compte mais rien ne fut effectué.
C Il fut produit prise pour encourager les Elèves à l'justant des autres Ecoles; led Maître fut chargé de les fournir sous promesse sous promesse de remboursement il n'en a reçu que pour la valeur d'un Année pendant l'espace de deux années et encore par parties brisées; la seule dernière Année fut acquittée complètement par le Gouvernement de façon que huit années resteroient complètement à charge à 6 et 7 Les neuf par ans à cet objet il pourroit ajouter une quantité de Modèles produits ou dégradés qui est un objet très conséquent.

Il a épuisé toutes ses ressources pour contenir cette Ecole; on lui faisait Esperer
 Sur les dons pieux et une Succession avec lesquels on devoit le redonner et augmenter
 Le appointement et tout est resté dans le Néant par le Nouvel ordre des choses
 Il a prouvé à l'Administration ainsi qu'un Conseil des Arts qu'il ne restoit par son
 Travail qu'à gagner quatre Louis et demi par ans les frais Annuels déduits, dans
 Comprendre ceux de premiere acquisition qui seroient nuls après lui par les dégrés
 Il a représenté pendant dix l'indispensable Nécessité d'avoir une Salle particulière
 1^o parce que dans la Salle où il enseignoit il est borné et il gêne les autres Maîtres
 2^o parce que cette partie d'Etude et plus abstraite 3^o parce que la seule heure de
 Midi à une est l'heure la plus incommode étant celle de dîner dans ses familles 4^o
 parce qu'une heure de Leçon n'est pas suffisante pour lire tous les livres de ces En-
 fants par même Juste à l'heure; Et enfin parce que ayant une Salle particulière
 il donneroit deux leçons par jour les progrès en seroit plus rapides et les élèves
 qui ne pouvoient pas assister à l'une viendroient à l'autre.
 Il seroit à propos d'avoir trois Marques de Mérite Soit d'Or ou d'Argent afin
 de donner de l'émulation à ceux qui se distingueroient pendant le mois,
 tant par leur bonne Conduite que par leur Travail et leur assiduité
 S'il avoit une Salle particulière et des appointements proportionnés à son Travail
 il prendroit avec lui un Elève Instruit pour le Secourir vu que le nombre en
 plus grand et qu'il en faudroit déjà un pour contenir la discipline.

110

*Dr. J. J. Schenk
procurator
desse de Solothurn.*